



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

DCM20210407/003

Rapport annuel de la Politique de la Ville

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 1 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	10
Absents :	1
Total des votes :	44



L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

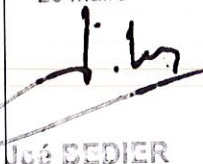
ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

Le Maire


Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210407/003 - Rapport annuel de la Politique de la Ville.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, il est demandé à la collectivité de présenter annuellement à son assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, des actions qu'elle mène, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le présent rapport reprend :

- Les principales orientations du contrat de ville ;
- Les actions menées en 2020 ;
- Les perspectives d'évolution ;
- L'articulation du contrat de ville avec les autres dispositifs de la politique de la ville

Ce rapport vous est présenté ci-après.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

De prendre acte du rapport annuel de la politique de la ville 2020.

13 AVR. 2021



Le Maire


JCG BEDIER



**RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE
COMMUNE DE SAINT-ANDRE
REGION REUNION
Année 2020**

1. Rappel du cadre légal

Afin d'évaluer l'évolution du cadre de vie et de la situation des habitants sur les quartiers prioritaires, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la rédaction d'un rapport annuel

Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 « relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville » précise que le contenu de ce rapport annuel doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la commune.

Le présent document constitue le rapport annuel de l'année 2020, il a été élaboré en s'appuyant sur le bilan réalisé lors des rencontres thématiques et des comités techniques.

2. Présentation du Contrat de Ville de Saint-André

2.1 / Présentation

Les contrats de ville de nouvelle génération ont succédé aux contrats urbains de cohésion sociale et constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

La Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020. Cette période a été rallongée jusqu'au 31 décembre 2022 par la Loi de finances de 2018 dans le cadre du Protocole d'engagements renforcés et réciproques.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

Le nouveau Contrat de Ville repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et renouvellement urbain,
- le développement économique et emploi,

Et sur trois thèmes transversaux :

- la jeunesse
- l'égalité homme/femme,
- la lutte contre les discriminations

En complément de ces piliers et thématiques a été rajoutée la Promotion des Valeurs de la République et de la Citoyenneté.

Il s'appuie sur un diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires institutionnels et les habitants sur la situation des quartiers prioritaires au sein de la ville permettant de définir les priorités locales du contrat.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique.
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale ou communal et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés.
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'état et des collectivités territoriales.
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le contrat de ville de Saint-André de la Réunion s'inscrit dans le cadre de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Sur proposition du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et conformément au décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014, les quartiers réglementaires du contrat de ville de la commune de Saint-André ont fait l'objet d'un travail de péri-métrage.

Les périmètres retenus du contrat de ville de la commune de Saint-André sont les quatre quartiers ainsi dénommés:

- Cressonnière-Manguiers
- Centre-Ville
- Petit Bazar-Chemin du Centre-Fayard
- Cambuston centre

Il est convenu entre les différents partenaires signataires du contrat de ville que sont l'État, la Commune de Saint-André, la CIREST (Communauté Intercommunale Réunion Est), la Région, le Département, l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de La Réunion, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la SHLMR, la SIDR, la SEDRE, la SEMAC, le Pôle Emploi, la Mission Locale Est.

2.2 / Les orientations du Contrat de Ville définies en 2015

Le projet de territoire est décliné dans le Contrat de Ville de Saint-André à travers les orientations stratégiques suivantes :

- Développement économique et emploi
 - Enrichir l'expérience et la qualification professionnelles par un accès facilité à l'emploi et à la qualification des personnes éloignées du marché du travail
 - Accompagner à la création d'activités et d'emplois
- Cohésion sociale / Valeurs de la République et citoyenneté
 - Augmenter l'égalité des chances
 - Réduire et prévenir la délinquance, l'insécurité et le sentiment d'insécurité
 - Dynamiser un développement fraternel pour une meilleure intégration des nouvelles populations
 - Améliorer l'image des quartiers, les dé-stigmatiser
- Cadre de vie et renouvellement urbain
 - Sensibiliser et amener au Respect du bien public et au respect de l'individu
 - Réussir le renouvellement urbain

2.3 / Les réajustements définis dans le cadre du protocole d'engagements réciproques et renforcés en 2019 sont les suivants :

- Axe 1 : Renforcement des actions visant l'égalité des chances
Les thématiques : Emploi, formation, lutte contre le décrochage, lutte contre l'illettrisme, accompagnement à la scolarité
- Axe 2 : Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité
Les thématiques : accès à la culture, au numérique, aux activités physiques et sportives pour tous publics (enfants, jeunes, femmes, seniors), point d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de proximité, promotion des actions santé dans les QPV, soutien aux actions pour une famille épanouie.
- Axe 3 : Amélioration du cadre de vie des habitants
Les thématiques : La sécurité, le sentiment d'insécurité, la gestion urbaine de proximité

2.4 La gouvernance du Contrat de Ville

- ✚ Modalités de gouvernance
 - Un comité de pilotage
 - Définit les orientations stratégiques
 - Valide le plan d'action et les bilans
 - Des comités techniques et des groupes de travail thématiques
 - Préparent les travaux du comité de pilotage
 - Construisent et assurent le suivi de la programmation avec les acteurs du territoire

- ✚ Ingénierie avec une équipe de pilotage :
 - 1 coordonnateur, responsable du service qui porte le dispositif
 - 1 coordonnateur du CLSPD et responsable adjoint du service
 - 1 référent TFPB
 - 1 chef de projet par quartier prioritaire et une équipe projet composée d'agents de développement, d'animateurs et d'adulte relais

- ✚ Structuration de l'équipe en charge du pilotage du contrat

Les équipes projets sont territorialisées (1 par QPV) et chaque chef de projet est référent d'un pilier.

- Centre-ville : cadre de vie renouvellement urbain
- Cressonnière-Manguiers : développement économique et emploi
- Fayard/Chemin du centre/Petit Bazar : Valeurs de la République et citoyenneté
- Cambuston : cohésion sociale

- ✚ Outils de suivi

Les actions mises en œuvre font l'objet d'une concertation et d'une validation par les groupes thématiques, les conseils citoyens.

Le coordonnateur assure un suivi dans la mise en œuvre et dans la gestion financière

Chaque thématique est accompagnée par un groupe de travail composé de partenaires signataires et de partenaires locaux. Les actions engagées font l'objet d'une évaluation par ce groupe de travail qui propose des réajustements si nécessaire.

Les productions sont soumises aux comités techniques et sont ensuite validées par le comité de pilotage.

2.5 / Modalités de participation des habitants

- ✚ La mise en œuvre des conseils citoyens

Chaque QPV dispose d'un conseil citoyen créé de la même manière. Les membres ont été désignés par tirage au sort suite à l'appel à candidatures (affichage dans les mairies annexes, sur le site de la ville et informations aux associations et habitants par le chef de projet)

Pour les quartiers de Cambuston centre, du Centre-Ville, de la Cressonnière-Manguiers, les arrêtés préfectoraux ont été signés le 12 juillet 2016, pour le secteur Fayard/Chemin du Centre/Petit Bazar l'arrêté a été signé en septembre 2016.

Les habitants ont toujours eu une place importante dans la Politique de la Ville mais souvent abordée sous l'angle de « l'habitant bénéficiaire » ou « acteur d'actions ». L'objectif affiché est de donner au citoyen un rôle d'acteur au sein même des instances décisionnelles de la Politique de la Ville.

Concrètement, les conseillers citoyens participent aux réunions de préparation de la programmation, proposent des actions à mettre en œuvre et sont invités aux comités techniques et de pilotage.

- ✚ Les conseils citoyens en 2020

La participation des conseils citoyens est plus avancée pour le secteur du Centre-Ville avec l'implication des habitants dans l'écriture du NPRU, projet qui les impacte directement.

Sur les autres secteurs, l'implication des habitants mais reste à renforcer, malgré un budget fléché pour la réalisation d'actions.

Au cours de l'année 2020 il était prévu le renouvellement des conseillers, cependant elle est reportée en 2021 en raison de la situation sanitaire

2.6 Le plan d'action du CDV et le bilan en 2020

- ✚ Une approche intégrée

Le diagnostic qui a permis l'élaboration du contrat de ville a fait ressortir des problématiques importantes dans les QPV :

- Un fort taux de chômage : 43% de la population active en moyenne dont 66% chez les

- Un faible niveau de qualification : 53% des – 15 ans sans diplômes ni qualifications
- Une part importante de familles monoparentales
- Une mutation urbaine des QPV marquée par une forte croissance démographique

L'équipe opérationnelle du contrat de ville s'est appuyée sur le diagnostic et les orientations stratégiques réévaluées en 2019 dans le cadre du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés pour définir la programmation 2020.

Elle a été affinée et validée par les groupes thématiques suivant:

- Education
- Cohésion sociale
- Développement économique et emploi
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Prévention délinquance

✚ Les objectifs de la programmation de 2020

Il s'est articulé autour de ces objectifs et décliné en 2020 par les actions suivantes :

Pilier	Axe du protocole	Objectifs du CDV en 2020	Actions 2020
Développement économique et emploi	Renforcement des actions visant l'égalité des chances	Accompagnement des actions visant l'initiative le sens de l'effort et la persévérance	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place un parcours d'accompagnement, de découverte et de valorisation pour les décrocheurs scolaires. -Initier et développer le théâtre d'improvisation chez les jeunes -Proposer un concours d'éloquence à destination des collégiens -Soutenir les actions de découvertes et de rencontres (visites de lieux culturels, découverte de métiers innovants...) et les projets innovants. -Accompagner les voyages de découverte, de formation et d'éducation (Erasmus,...) -Valoriser les différentes initiatives individuelles ou collectives

Piliers	AXE DU PROTOCOLE	Objectifs du CDV en 2020	Actions 2020
Cohésion sociale	Renforcement des actions visant l'égalité des chances	Renforcement de la médiation numérique dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> -Former des médiateurs numériques au sein des quartiers -Favoriser l'acquisition de matériels informatiques par les associations -Créer des lieux d'apprentissage au numérique dans les quartiers
	Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité	Accompagnement des actions de prévention sante	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place des actions de santé autour de l'éducation nutritionnelle -Soutenir et développer les activités physiques et sportives en directions des séniors, des femmes et des jeunes. -Organiser et mutualiser les différentes initiatives sur chaque territoire
	Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité	Développement des actions culturelles	<ul style="list-style-type: none"> -Utiliser les actions culturelles comme moyens de lutte contre l'illettrisme et de développement des échanges intergénérationnels et interculturels -Favoriser l'installation de résidences d'artistes dans les quartiers -Promouvoir les cultures urbaines

Piliers	AXE DU PROTOCOLE	Objectifs du CDV en 2020	Actions 2020
Cadre de vie et renouvellement urbain	Amélioration du cadre de vie des habitants	Gestion urbaine de proximité	Contribuer à la sécurisation des abords des établissements scolaires notamment des écoles primaires Renforcer la coordination partenariale de la GUP

Piliers	AXE DU PROTOCOLE	Objectifs du CDV en 2020	Actions 2020
Valeurs de la République et citoyenneté	Amélioration du cadre de vie des habitants	Les conseils citoyens en action	Doter chaque conseil citoyen d'un budget de fonctionnement et d'actions

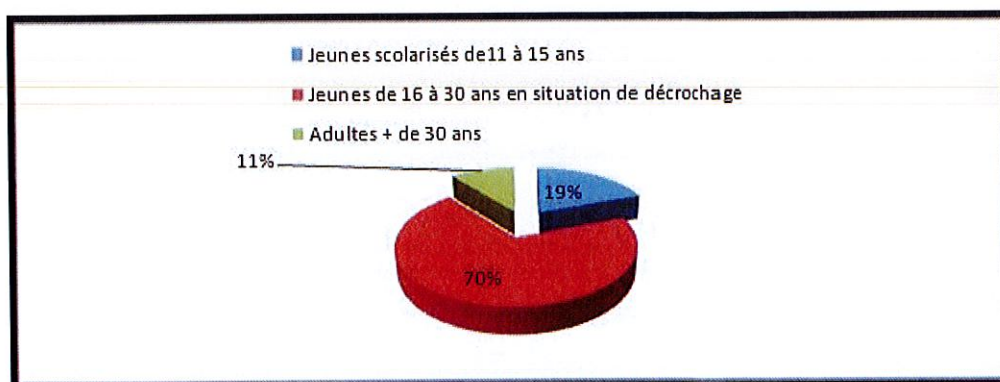
✚ Le programme d'actions du Contrat de Ville 2020

FICHE ACTION	MONTANT (CGET /Commune)
Renforcement de la médiation numérique dans les quartiers	50 000 €
Accompagnement des actions visant l'initiative, le sens de l'effort et la persévérance	40 000 €
Accompagnement des actions de prévention santé	20 000 €
Développement des actions culturelles	40 000 €
Gestion urbaine de proximité	22 000 €
Les conseils citoyens en action	20 000 €
Equipe opérationnelle	60 000 €
TOTAL	252 000 €

✚ Eléments de bilan de la programmation

➤ **Accompagnement des actions visant l'initiative, le sens de l'effort et la persévérance**

- *Les objectifs visés :*
 - Permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles expériences
 - Donner l'envie et le goût d'apprendre par l'éducation populaire
 - Soutenir les initiatives individuelles et collectives
- *Résultats :*
 - 23 actions menées dans les 4 QPV
 - Le public touché : 838 personnes



➤ **Renforcement de la médiation numérique dans les quartiers**

○ *Les objectifs visés :*

- Accompagner les personnes en difficultés dans la lutte contre « l'illectronisme »
- Favoriser l'accessibilité à l'outil informatique

○ *Résultats :*

- 8 actions menées
- Le public touché : 260 personnes (toutes tranches d'âge confondues)

Focus sur la création de voisineries :

Quatre « voisineries » ont été créées en pied d'immeuble dans des LCR (local commun résidentiel): Banian (Cressonnière), Victoria (Centre-ville), Capucines (Cambuston), LCR A9 (Fayard).

« Les voisineries » sont conçues dans un esprit de tiers lieu et offre dans des temps différents un espace numérique avec des accompagnateurs formés (démarches administratives, d'insertion sociale et professionnelle, continuité pédagogique, ...) et équipé d'ordinateurs, d'imprimante multifonction, de vidéoprojecteur, de casques micro, de mobiliers, d'une connexion internet avec WIFI public, d'un espace de loisirs et de détente (café, couture, jeux...), d'un espace parentalité (en partenariat avec CCAS, partenaires santé et associations œuvrant dans la parentalité...)

➤ **Accompagnement des actions de prévention santé**

○ *Les objectifs visés :*

- Mettre en place des actions santé autour de l'éducation nutritionnelle
- Soutenir et développer les activités physiques et sportives en directions des séniors, des femmes et des jeunes.
- Organiser et mutualiser les différentes initiatives sur chaque territoire

Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité des actions de santé développées en 2019 (jardins potagers en pied d'immeuble, ateliers culinaires des associations, activités sportives...).

○ *Résultats :*

- 13 actions menées dans les 4 QPV
- Le public touché : 528 personnes (toutes tranches d'âges confondues)

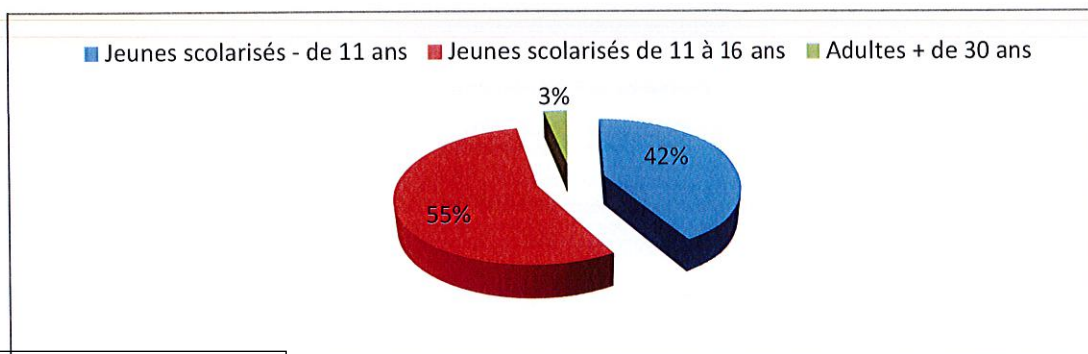
Actions culturelles

○ Les objectifs visés

- Utiliser les actions culturelles comme moyens de lutte contre l'illettrisme et de développement des échanges intergénérationnels et interculturels
- Favoriser l'installation de résidences d'artistes dans les quartiers
- Promouvoir la culture urbaine

○ *Résultat :*

- 9 actions menées
- Le public touché : 934 personnes



➤ **Amélioration du cadre de vie des habitants**

○ *Les objectifs visés :*

- Contribuer à la sécurisation des abords des établissements scolaires notamment des écoles primaires
- Renforcer la coordination partenariale de la GUP (gestion urbaine de proximité)

○ *Résultats :*

- 4 diagnostics en marchant ont été réalisés sur chaque territoire QPV
- mise en place d'un comité de suivi d'action
- 7 actions engagées
- Le public touché : l'ensemble des habitants des QPV

2.7 / Analyse transversale et perspectives

Analyse transversale

L'année 2020 est une année de transition marquée par une crise sanitaire mondiale et des élections municipales dont les deux tours se sont déroulés dans un intervalle de trois mois.

Une année qui se situe sur la fin et le début de projets politiques différents.

Ces éléments de contexte ont fortement contraint la mise en œuvre et la réalisation de la programmation des actions du Contrat de Ville.

Le Contrat de ville est intégré à la Direction Aménagement urbain et dans le projet du Service DSU (développement social urbain).

Cet organisation marque un rapprochement entre « l'urbain » et « l'humain ».

Anciennement identifié comme étant le service « vie de quartier » pendant le Contrat Local de Développement Social Urbain (CLDSU) avec un volet cohésion sociale prépondérant, le nouveau contrat de ville et le « protocole d'engagement réciproques et renforcés » participent au développement de l'action partenariale.

Aussi, les diagnostics partagés, le cadre partenarial et la volonté forte d'apporter un développement aux QPV facilitent les échanges et la mobilisation du droit commun (dispositifs EVS, CLAS, REAPP, Ecole Ouverte, OVVV, ACI, Fonds européens, Département, Région, appels à projets).

Cependant, ce partenariat doit aller au-delà de la construction de la programmation en fonction des diagnostics partagés, mais aussi sur l'évaluation et l'impact de ces actions sur l'évolution des quartiers prioritaires.

Les perspectives du Contrat de Ville pour 2021

Pour l'année 2021, il s'agit de poursuivre le renforcement de la participation des conseils citoyens et de mettre en place un groupe de travail qui aura pour objectif de définir des critères d'évaluation de l'action partenariale selon certaines thématiques.

Les objectifs visés pour l'année 2021 seront les suivantes :

- Améliorer les relations de proximité entre les institutions et les personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelles
- Soutenir les actions visant l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi
- Développer des actions de santé/ bien être autour du « bien manger ».
- Démocratiser la culture dans les quartiers prioritaires.
- Favoriser, sensibiliser et soutenir le public dans leur usage quotidien du numérique
- Apporter une nouvelle dynamique aux conseils citoyens
- Définir des critères partagés pour l'évaluation des actions sur l'évolution des quartiers

3. Le Programme de Réussite Educative (PRE)

3.1 Présentation

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif qui relève de la Politique de la Ville. Le PRE vise à créer les conditions de la réussite des enfants. Il est consacré aux enfants de 2 à 16 ans, fragilisés dans leur parcours individualisé et qui ont besoin d'être accompagnés en prenant en compte la globalité de leur environnement. Pour cela, il s'appuie sur les qualités, les compétences, les capacités des enfants, des parents et des professionnels.

Un des principes fondateurs du PRE est de donner une place centrale au parent dans la mise en place du parcours pour son enfant.

Les objectifs principaux sont de favoriser la réussite de l'enfant et mobiliser/impliquer les parents dans le parcours éducatif.

Les établissements concernés par le dispositif sont : Collège Terrain Fayard, les écoles ZAC Fayard, Suzie Bomel, Dr Martin, Petit Bazar et Tourterelles.

3.2 Les objectifs

Les objectifs définis pour l'année 2020 ont été les suivants :

- Poursuivre les actions mises en place : soutien à la parentalité, cellule d'écoute, accompagnement à la scolarité, accès à la culture, aux loisirs et aux sports
- Poursuivre les actions collectives parent/enfant : atelier nutrition, activités manuelles...
- Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports
- Consolider le partenariat avec les associations de quartier et les institutions
- Elargir le partenariat pour le fonctionnement l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS)
- Renforcer l'équipe opérationnelle du PRE : Recrutement d'un second référent de parcours et d'un professionnel profil « médiateur ».

3.3 Analyse et bilan

Analyse

L'année 2020 a fait l'objet d'une réorganisation en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19 et de la période de confinement.

Le fonctionnement du dispositif PRE a dû être repensé et s'adapter (maintien des suivis lors du confinement, fracture numérique chez certaines familles, groupes restreints lors des ateliers, gérer les flux au local PRE, respect du protocole sanitaire, ...).

Il a fallu également rassurer les familles face à la maladie afin de trouver un «équilibre» entre le maintien du suivi PRE de leurs enfants et le respect du protocole sanitaire.

La mise en place de nouveaux outils de suivi et d'accompagnement a permis une meilleure lisibilité des problématiques et des progrès de l'ensemble des enfants orientés.

Le local, au cœur de Fayard, investi au mois de Novembre 2018, a permis une meilleure visibilité du dispositif PRE auprès des familles et des partenaires. Le dispositif PRE est désormais connu des habitants du quartier.

bilan

- 21 orientations en 2020
- 78 bénéficiaires pris en charge en 2020

Le public est, pour l'année 2020, un public «mixte» composé de familles d'origine mahoraise et créole.

Nous sommes face à des familles en situation de précarité; des familles monoparentales où le père est peu présent dans l'éducation de leurs enfants, des enfants présentant des difficultés d'apprentissage et respectant difficilement le cadre éducatif.

L'équipe en 2020 est composée d'une coordinatrice et d'un référent de parcours.

3.4 Perspectives

La programmation des actions du PRE pour 2021 :

- Poursuivre les actions mises en place : soutien à la parentalité, cellule d'écoute, accompagnement à la scolarité, accès à la culture, aux loisirs et aux sports, - actions collectives parent/enfant : atelier nutrition, activités manuelles...,
- Continuer à favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports par la mise en place des actions et des ateliers,
- Consolider le partenariat avec les associations de quartier, l'Education nationale et d'autres institutions

Renforcer l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS),

Recruter d'un second référent de parcours

4. La prévention de la délinquance

4.1 Présentation

Le CLSPD (conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance) est rattaché au service qui en est en charge de la Politique de la Ville et piloté par un coordonnateur.

Les actions de la prévention de la délinquance s'appuient sur :

- Une stratégie territoriale de prévention de la délinquance
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :
- Les groupes de travail à vocation thématique

4.2 Les actions développées en 2020

- Le dispositif Opérations Ville Vie Vacances (150 jeunes pris en charge sur le territoire)
- Le dispositif adultes-relais : 22 postes sur le territoire
- Les actions de sécurité routière
- Les Conventions : TIG – Annexe radicalisation – convention de coordination Police Nationale – Police Municipale
- La Gestion urbaine de Proximité
- **Actions de prévention, vidéo protection, équipements Police Municipale**
- **Le dispositif école ouverte**

4.3 Bilan

La stratégie jeunesse est un axe primordial de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et a une visée éducative et préventive.

En 2020, 1 000 jeunes ont été concernés par les actions mises en œuvre.

5. L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux (ATFPB)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 et de 2018 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires.

Ces actions sont majoritairement portées par des associations issues des quartiers prioritaires.

Le dispositif a favorisé le renforcement du partenariat avec la ville et les acteurs associatif, 20 associations ont bénéficié de fonds pour la mise en œuvre de la programmation

Les bailleurs sociaux concernés à Saint-André sont les suivants, la SHLMR, la SIDR, la SEMAC et la SODIAC.

Tableau de répartition l'ATFPB en 2020 selon les axes d'intervention :

AXES	SHLMR	SIDR	SODIAC	SEMAC
Renforcement de la présence du personnel de proximité	24 000 €	8 000 €	5 000 €	
Formation/soutien des personnels de proximité		19 500 €		
Gestion des déchets et encombrants	8 000 €			
Tranquillité résidentielle	12 000 €	6 000 €		
Concertation sensibilisation des locataires	3 753 €			
Animation, lien social et vivre ensemble	116 262 €	25 894 €	1 438 €	5 850 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	20 000 €	18 000 €		
TOTAL	184 015 €	77 394 €	6 438 €	5 850 €

En concertation, les objectifs pour 2021 sont déclinés ainsi :

- Poursuivre les actions de médiation et du renforcement du lien social
- Développer la vidéo protection
- Poursuivre la structuration des lieux de proximité connectée appelés Voisinerie
- Amorcer la reconquête des parkings en souterrain par de nouvelles expérimentations:
 - Développement de l'agriculture urbaine
 - Mise en œuvre d'évènements

6. Liens et inscriptions du PRU dans le contrat de ville

Le quartier d'intérêt national, identifié dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain est le CENTRE VILLE DE SAINT-ANDRE, QP974021, SAINT-ANDRE, REUNION.

Le protocole de préfiguration du NPRU du Centre-Ville de Saint-André signé le 15 juillet 2016 constitue le volet urbain du Contrat de Ville et est affiché dans le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Le diagnostic du Contrat de ville a participé à l'identification des enjeux du projet dont la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Centre-Ville de Saint-André a été examinée par le comité d'engagement du 5 septembre 2018.

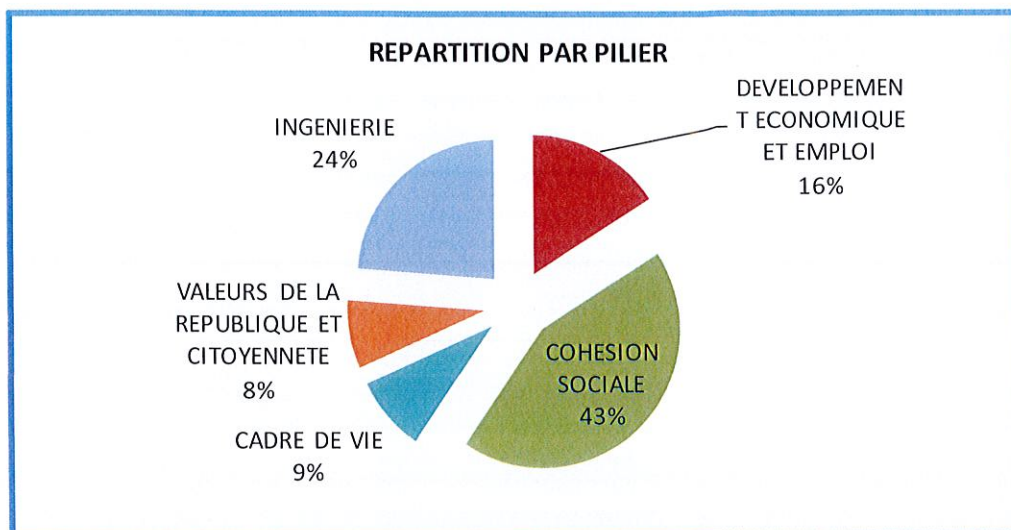
Les habitants, les membres du conseil citoyens, l'équipe projet du Contrat de Ville ont été associés à la définition des intentions du renouvellement urbain notamment à travers des réunions de travail autour de l'histoire du Centre-Ville, les problématiques rencontrées par les habitants et l'évolution envisagée par la population.

En 2020, la phase travaux a démarré et afin d'assurer le lien avec l'ensemble des habitants impactés, il est nécessaire de renforcer la GUP par le recrutement d'un coordonnateur GUP spécifiquement pour le Centre-Ville afin de faire le lien entre les différents opérateurs et les services municipaux concernés.

7. Financement et analyse (hors NPRU)

Maquette financière des crédits spécifiques par piliers

PILIER	CDV	TFPB	PRE	Financement (€)
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	40 000	19 500		59 500
COHESION SOCIALE	110 000	149 444	155 000	414 444
AMELIORATION DU CADRE DE VIE	22 000	101 000		123 000
VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE	20 000	3 753		23 753
INGENIERIE	60 000			60 000
TOTAL				680 697



Le pilier Cohésion Sociale reste prépondérant dans la mesure où la collectivité n'a pas de service dédié à l'animation de proximité afin de prendre le relais sur les actions engagées par la politique de la Ville.

La part de dépenses sur le volet emploi afin d'accompagner le public des QPV est insuffisant au regard des problématiques identifiées.

8. Conclusion

La Ville poursuit la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la Ville (le Contrat de Ville, les conventions avec les bailleurs sur l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, La Prévention de la Délinquance, le Projet de Réussite Educative) en tenant compte du projet politique de la nouvelle mandature municipale articulé autour de quatre piliers :

- Saint André une ville verte et durable
- Saint André une ville solidaire
- Saint André une ville économique et attractive
- Saint André une gouvernance, dédiée, de proximité

Pour 2021, il s'agit de poursuivre le renforcement du partenariat et de participer à la mise en cohérence des objectifs et des actions chacun pour une mutualisation des moyens et la définition de critères d'évaluation partagés.

L'axe qui sera développé davantage concernera le volet développement économique et emploi afin de répondre aux problématiques identifiées.